

Famille : Engrais K contenant des fientes calcinées +
additif agronomique



SECTION 1- Identification de la substance/du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Référence : **F-FDS-K07**

Noms des produits : **Sel brut de postasse avec « nom additif agronomique »**

Spécificité : Produit conforme à la norme NFU 44-204

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Fertilisant pour l'agriculture.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur (siège) : FERTEMIS
ZI 9 rue Lavoisier
BP 14
56301 PONTIVY Cedex
☎ 02 97 25 50 12
Fax : 02 97 25 50 12
hse@fertemis.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

(24/24 – 7/7)

Société/Organisme : INRS / ORFILA

<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP) :

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 – Danger
H318 : Provoque de graves lésions des yeux

Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée - Catégorie 2 – Attention
H315 : Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 (inhalation) : toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique – voie d'exposition :
inhalation
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement 1272/2008 (CLP) :



Codes de pictogrammes de danger : SGH05 – SGH07

Mention d'avertissement : **Danger**

Mentions de danger (H) : **H318 : Provoque de graves lésions des yeux**
H315 : Provoque une irritation cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (P) :

- Prévention :

P261 : Eviter de respirer les poussières/aérosols

P280 : **Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.**

- Intervention :

P302+P352 : **En cas de contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 : **En cas d'inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305+351+338 : **En cas de contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : **Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.**

<http://www.centres-antipoison.net> - ORLIFA Paris : 01 45 42 59 59

- Considérations relatives à l'élimination :

Le produit et son emballage sont des déchets dangereux. Les éliminer en conformité avec la réglementation sur les déchets en vigueur.

2.3 Autres dangers :

Substance PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable

Substance vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : non disponible

SECTION 3 – Composition/Information sur les composants

3.1 Substance :

Sans objet.

3.2 Mélange :

Mélange conforme aux règles de mise sur le marché des engrais : norme NF U 44-204.

Mélange contenant un additif agronomique (préparation microbienne, substance humique, stimulateur de croissance et/ou développement des plantes) dont la mise sur le marché est autorisée par AMM.

La nature de l'additif agronomique ainsi que ses précautions d'emploi sont spécifiés sur l'étiquetage de mise en marché conformément aux exigences de la norme NF U 44-204.

Substances présentant un danger :

Substance	Concentration en %	N° CAS	N° EINECS	N° REACH	Classement CLP
Oxyde de Calcium *	8-20	1305-78-8	215-138-9	*	Skin Irrit.2 H315, Eye Dam.1 H318 STOT SE3 H335 EUH014
Pentoxyde de phosphore *	3-10	1314-56-3	215-236-1	*	Skin Corr. 1A H314 - GHS05
Oxyde de Potassium *	3-10	12136-45-7	235-227-6	*	-
Oxyde de Magnésium *	2-5	1309-48-4	215-171-9	-	-
Oxyde de Sodium *	0.5-2	1313-59-3	215-208-9	*	Skin Corr.1B H314 EUH014

* Composants des fientes calcinées (n° REACH : 01-2119516041-58)

SECTION 4 – Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Continuer à rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur de la zone et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Si l'on soupçonne que les fumées/poussières sont encore présentes, le sauveteur devra porter une protection respiratoire adéquate. Si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent, consulter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Brosser soigneusement et délicatement les parties du corps contaminées afin d'éliminer toute trace de produit. Rincer la peau contaminée à grande eau pendant au moins 10 minutes ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion :	Se rincer la bouche avec de l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. En cas de malaise, appeler immédiatement un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Protection des sauveteurs :	Porter des équipements de protection individuelle (gants, masque, et/ou lunettes). Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais K contenant des fientes calcinées et additif agronomique

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé :

Contact avec les yeux :	Provoque de graves lésions des yeux (cf. section 2)
Inhalation :	Irritant pour le système respiratoire (cf. section 2).
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau (cf. section 2)
Ingestion :	Peut être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :	Pas de recommandation particulière ; utiliser des moyens d'extinction convenant aux matières environnantes.
Agents d'extinction déconseillés :	Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance/au mélange :	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Risque lié aux produits de décomposition thermique :	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : oxydes de soufre, vapeurs corrosives ou toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipements de protection spéciaux :	Ne pas pénétrer dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome.
Autres informations :	Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts ou le milieu naturel.

SECTION 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre des équipements de protection avant toute intervention (consulter la section 8 pour les équipements appropriés).
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter d'inhaler les poussières.
Maintenir les niveaux de poussière aussi faibles que possible. Assurer une ventilation adéquate.
Evacuer les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les déversements. Dans la mesure du possible, couvrir afin d'éviter tout risque inutile dû à la poussière. Eviter tout rejet non contrôlé dans les cours d'eau et les égouts (augmentation du pH). Tout rejet important dans les cours d'eau doit être signalé à l'agence de protection de l'environnement ou à tout autre organisme officiel compétent.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais K contenant des fientes calcinées et additif agronomique

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel :

Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel :

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Références à d'autres sections

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence.

Voir section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7 – Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. NE PAS PORTER DE LENTILLES DE CONTACT LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT. Il est également recommandé de se munir d'un flacon de solution de rinçage oculaire.

Maintenir les niveaux de poussière aussi faibles que possible. Limiter la production de poussière. Enfermer les sources de poussière et utiliser une ventilation aspirante (collecteur de poussière aux points de manipulation). Les systèmes de manipulation doivent de préférence être fermés.

Eviter l'inhalation des poussières.

Mettre un équipement de protection individuel approprié (voir section 8).

Conseils d'hygiène professionnelle en général :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Se doucher et changer de vêtements à la fin de chaque journée de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés en dehors du lieu de travail.

7.2 Condition d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans les conteneurs d'origine. En cas de transfert nécessaire, impérativement étiqueter le nouveau conteneur (matériaux adaptés : polypropylène ou polyéthylène).

Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Pour le vrac, prévoir une ventilation adéquate pour éviter l'accumulation de poussières.

Stocker dans un endroit sec et à température ambiante.

Tenir éloigné des acides et des composés nitrés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fertilisants et amendements du sol.

SECTION 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

France : Poussières réputées sans effets spécifiques : VME : 5 mg/m³ (poussières alvéolaires), VME : 10 mg/m³ (poussières totales).

Nom du composant	Valeur
Oxyde de Calcium	VLE France : 2 mg/m ³ (circulaire du 19/07/1982) OEL, 8h MPT : 1 mg/m ³ de poussière respirable d'hydroxyde de calcium

Niveau dérivé sans effet ou DNEL (Derived No Effect Level) :

Nom du composant	Exposition	Valeur	Population
Produit de la combustion de combinaisons de matières carbonées (fientes calcinées)	Long terme – inhalation	10 mg/m ³	Travailleurs
	Long terme – Cutané	28 mg/kg bw/jour	Travailleurs
	Long terme – Cutané	17 mg/kg bw/jour	Population générale
	Long terme – inhalation	10 mg/m ³	Population générale
	Long terme – Voie Orale	17 mg/kg bw/jour	Population générale

Concentrations prévisibles sans effet ou PNEC (Predicted No Effect Concentration) :

Nom du composant	Description du milieu	Valeur
Oxyde de Calcium	Environnement aquatique Sol/nappe phréatique	490 µg/l 1080 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire :



Ventilation locale ou

L'utilisation d'une ventilation locale pour maintenir les niveaux en dessous des seuils préconisés est recommandée. Un filtre à particules adapté est recommandé, en fonction des niveaux d'exposition attendus.

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.

Pour une exposition > 1 heure : masque intégral avec filtre anti poussières P3 conforme à la norme EN 143.

Pour une exposition < 1 heure : demi masque avec filtre anti poussières P3 conforme à la norme EN 143.

Protection des mains :



Porter des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 (gants nitrile).

Protection des yeux :



Ne pas porter de lentilles de contact.

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale lunettes ou des lunettes de protection intégrales avec champ de vision large. (Conforme à la norme EN 166) pour éviter tout risque de projection dans les yeux (produit classé H318).

Il est également recommandé de se munir d'un flacon de solution de rinçage oculaire.

Protection de la peau :



L'exposition par absorption cutanée doit être limitée au maximum en utilisant tous les moyens techniques appropriés.

Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau (pantalon long, combinaison à manches longues, vêtements resserrés aux ouvertures) et de chaussures résistantes aux substances caustiques et empêchant la pénétration de la poussière est obligatoire.

Mesures d'hygiène industrielle :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais K contenant des fientes calcinées et additif agronomique

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition :

Si les opérations menées par l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser des procédés fermés, une ventilation aspirante ou tout autre mesure technique de contrôle permettant de maintenir les concentrations de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées.

Contrôles d'exposition liés à l'environnement

Tous systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère.

Eviter de rejeter la substance dans l'environnement

Contenir les déversements. Tout rejet important dans les cours d'eau doit être signalé à l'organisme chargé de la protection de l'environnement où a tout autre organisme officiel compétent.

SECTION 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Granulé solide
Couleur :	Marron clair à gris foncé
Odeur :	Inodore
pH (solution aqueuse à 10 g /100 ml) :	10-12
Point de fusion :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non applicable
Point éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Limites d'explosivité :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Non disponible
Masse volumique (kg/dm ³) :	1.12
Temp. d'auto inflammation :	Non disponible
Point de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non comburant
Caractéristiques d'explosivité :	Non explosif

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les fientes calcinées réagissent de manière exothermique avec les acides. Lorsqu'elles sont chauffées à plus de 580°C, la fraction de dihydroxyde de calcium se décompose pour former de l'oxyde de calcium (CaO) et de l'eau (H₂O) : $\text{Ca}(\text{OH})_2 \rightarrow \text{CaO} + \text{H}_2\text{O}$. L'oxyde de calcium réagit avec l'eau et génère de la chaleur. Cette réaction constitue un risque en présence d'un matériau inflammable.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières à éviter

Le cuivre et ses alliages (catalyse possible).
Les alcalis, les acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
En cas d'incendie, voir section 5.

SECTION 11 – Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Le mélange est non classé.

Irritation/Corrosion : Le mélange provoque de graves lésions des yeux et est irritant pour la peau.

Nom du composant	Test	Espèce	Conclusion
Produit de la combustion de combinaisons de matières carbonées (fientes calcinées)	Peau Yeux		Irritant pour la peau Provoque une grave irritation des yeux
Oxyde de Calcium	Peau Yeux	Lapin Lapin	Irritant pour la peau Provoque une grave irritation des yeux
Pentoxyde de phosphore	Peau Yeux		Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses. Effet fortement corrosif sur les yeux.

Sensibilisation : Le mélange est non sensibilisant.

Nom du composant	Observations/Conclusion
Produit de la combustion de combinaisons de matières carbonées (fientes calcinées)	Non sensibilisant
Oxyde de Calcium	Aucune donnée disponible. L'hydroxyde de calcium n'est pas considéré comme un allergène cutané.
Pentoxyde de phosphore	Aucun effet de sensibilisation connu

Risque CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique) : Le mélange est non classé.

Nom du composant	Risque et test effectué le cas échéant	Conclusion
Oxyde de Calcium	Mutagénicité : Test OCDE 471 Cancérogénicité : test lactate de Ca sur rat, données épidémiologiques Toxicité pour la reproduction et le développement : test lactate de Ca sur souris, données épidémiologiques.	Pas d'effet mutagène Absence de potentiel cancérogène Non toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Le mélange est classé irritant pour les voies respiratoires.

Nom du composant	Risque et test effectué le cas échéant	Conclusion
Produit de la combustion de combinaisons de matières carbonées (fientes calcinées)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé

Toxicité par aspiration : pas de données disponibles

Expérience de l'exposition humaine : Pas d'information spécifique

SECTION 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur le produit : Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.
Eviter le rejet de grandes quantités du produit dans l'environnement.

Ecotoxicité aquatique :

Nom du composant	Test
Produit de la combustion de combinaisons de matières carbonées (fientes calcinées)	CE50/72h Algues : 21.3 mg/l
	CE50/48h pour invertébrés d'eau douce (Daphnie) : 57.1 mg/l
Oxyde de Calcium	CE50/72h Algues : 184.57 mg/l
	CL50/96h Poisson d'eau douce : 50.6 mg/l
	CE50/48h pour invertébrés d'eau douce : 49.1 mg/l

12.2 Persistance - dégradabilité

Le produit est inorganique et aucun test de biodégradation n'est donc applicable.
Dans le sol, le produit agit comme un engrais et est dégradé en quelques semaines.
Le produit ne doit pas pénétrer en grande quantité dans les eaux usées parce qu'il peut nourrir les végétaux et provoquer l'eutrophisation.

12.3 Potentiel de bio accumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Les composants du mélange sont solubles dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de ce mélange n'étant pas organiques, aucune évaluation PTB et vPvB n'a été réalisée.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Ce produit est utilisé comme engrais. Néanmoins, de grands déversements peuvent tuer la végétation. Éviter que de grandes quantités ne pénètrent dans les cours d'eau.
S'il n'est pas contaminé, balayer ou récupérer et réutiliser le produit.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais K contenant des fientes calcinées et additif agronomique

S'il est contaminé par d'autres matières, le recueillir dans des conteneurs appropriés et faire traiter par une entreprise spécialisée en fonction de la nature des matières ayant contaminé le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages :

Récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit (vidange complète des sacs et nettoyage adéquat) ou faire éliminer conformément à la réglementation par un collecteur agréé si le recyclage est impossible.

Catalogue européen des déchets :

15 01 06 - emballages en mélange / 15 01 02 - emballages en matières plastiques

SECTION 14 – Informations relatives au transport

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport par rail (RID), route (ADR), par voie fluviale (ADN), par voie maritime (OMI/IMDG) et par voie aérienne (OACI/IATA).

14.1 n° ONU : sans objet

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : sans objet

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : sans objet

14.4 Groupe d'emballage : sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement : sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : sans objet

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : sans objet

SECTION 15 – Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité

- S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
- Identification et étiquetage commercial réglementaire des engrais selon la norme rendue d'application obligatoire NF U 44-204.
- Règlement CE n°1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et ses APT
- Règlement CE n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) et ses APT
- Directive 2000/60 CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau - Annexe VIII, Point 11 : Substances contribuant à l'eutrophisation (en particulier nitrates et phosphates).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée spécifiquement pour ce produit.

SECTION 16 – Autres informations

*** Révisions :**

Version 1.0 : version initiale de la FDS



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais K contenant des fientes calcinées et additif agronomique

* Texte intégral des mentions et classifications de la section 3 :

<u>Mentions H :</u>	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H315 : Provoque une irritation cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires
<u>Classification CLP/SGH :</u>	Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves - catégorie de danger 1 Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée - catégorie de danger 1A Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée - catégorie de danger 1B Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée - catégorie de danger 2 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition simple - catégorie 2
<u>Mentions supplémentaires :</u>	EUH014 : Réagit violemment au contact de l'eau.

* Principales sources de données :

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières.

* Classification et procédures utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

Méthodes de calcul.

* Abréviations et Acronymes :

CLP : Classification, Labelling, Packaging

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

* Décharge de responsabilité :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant. Elle complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Fin du document